



# Boîte à outils

POUR ACCOMPAGNER LES PARLEMENTS  
FRANCOPHONES DANS L'ÉLABORATION ET LA  
MISE EN ŒUVRE D'UNE LOI CLIMAT EFFICACE

Janvier 2024





# TABLE DES MATIÈRES

01

Pourquoi adopter  
une loi climat ?

02

Comment utiliser  
cette boîte à outils

03

Dix actions pour les  
parlementaires

04

L'APF et l'OIF/IFDD  
à vos côtés





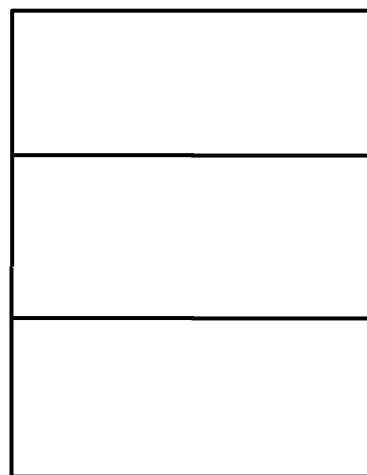
# 01

## Pourquoi adopter une loi climat ?

---

Elaborer un cadre juridique permettant de respecter les engagements de l'Accord de Paris tout en rassurant les bailleurs internationaux

# Adopter une loi climat c'est...



RESPECTER LES ENGAGEMENTS  
INTERNATIONAUX DE L'ETAT



AVOIR UNE VISIBILITÉ  
PLURIANNUELLE DES OBJECTIFS



RASSURER LES BAILLEURS ET LES  
INVESTISSEURS



RENFORCER LA RÉSILIENCE  
CLIMATIQUE DU PAYS

... une **urgence vitale** pour affronter les aléas climatiques, en créant un **cadre juridique** à même de **réaliser les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'Accord de Paris** tout en rassurant les bailleurs et les investisseurs pour financer cette politique climatique nationale.

# Comment élaborer une loi climat pertinente et efficace ?

Créer un organisme de gouvernance climatique indépendant

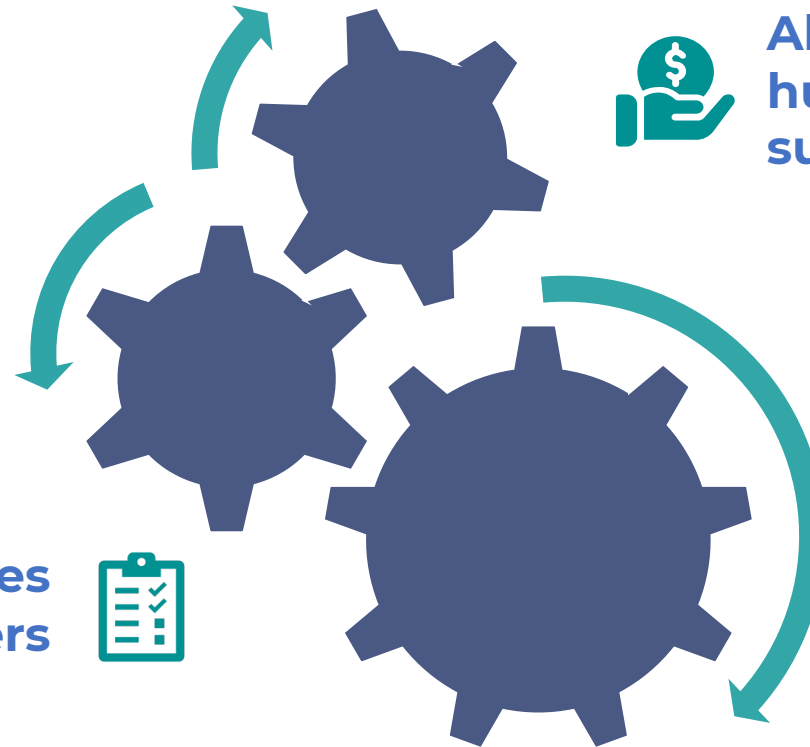


Allouer des ressources humaines et financière suffisantes

Réaliser des contrôles post-législatifs réguliers



Solliciter l'avis de la société civile et des experts



En s'appuyant sur l'**expérience d'autres pays**, sur **leurs bonnes pratiques** et **les difficultés rencontrées**, des mécanismes peuvent être mis en place par les Etats pour élaborer et mettre en œuvre une loi climat qui sera à même d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.





# 02

## Comment utiliser cette boîte à outils

---

Une boîte à outils élaborée par l'APF et l'IFDD pour accompagner les parlements dans l'adoption d'une loi climat

# Quel est l'objectif de cette boîte à outils ?



Elle s'adresse aux **parlementaires des pays francophones n'ayant pas encore de loi climat** et à ceux qui cherchent à améliorer la pertinence, l'efficacité ou la mise en œuvre de leur loi.



Elle a été élaborée sur la base des **bonnes pratiques** partagées et des **problèmes rencontrés** par les parlementaires des pays ayant déjà une loi climat, qu'ils soient francophones ou non.



Elle se veut être un **outil pratique, facilement utilisable** pour accompagner concrètement les parlementaires dans l'élaboration et l'adoption d'une **loi climat adaptée au contexte de leur pays**.



Elle a pour finalité de faire en sorte que les lois climat soient appliquées, qu'elles soient pertinentes et efficaces pour **réduire la vulnérabilité des pays francophones** aux effets du changement climatique.

# Que contient la boîte à outils ?

10 actions réparties en 4 thématiques

Format A4 recto-verso facile à utiliser

Ecueils à éviter

Bonnes pratiques

Outils d'auto-évaluation

Exemples d'articles de loi climat

**ACTION 1**  
INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

**ACTION 1** Inscrire dans la Constitution la lutte contre le dérèglement climatique et rendre juridiquement contraignant les objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets du changement climatique

**POURQUOI ?**  
L'inscription des préoccupations climatiques dans la loi fondamentale comme objectif à valeur constitutionnelle, traduit de manière explicite la prise au sérieux de cet enjeu et la légitimité des mesures à mettre en œuvre par l'Etat. Elle permet également d'éviter que des politiques sectorielles ne portent atteinte à cet objectif ou qu'un changement de gouvernement ne remette en cause le caractère prioritaire de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

**COMMENT ?**  
La formulation doit imposer une obligation de moyens ou de résultat écologique. Le principe général ne doit par ailleurs pas être assorti de limitations (ex. « dans les conditions... »).

**ECUEILS À ÉVITER**  
Le principe de lutte contre le changement climatique doit être associé au principe de protection de l'environnement pour s'assurer que les objectifs d'atténuation ou d'adaptation ne permettent l'accès à l'environnement et à la biodiversité (ex : installation de panneaux photovoltaïques dans des zones à la biodiversité fragile) qui sont des atouts indispensables pour lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses effets.

**QUELQUES BONNES PRATIQUES**

- **Luxembourg** : Engagement de l'Etat à lutter contre le dérèglement climatique : « L'Etat s'engage à lutter contre le dérèglement climatique et à œuvrer en faveur de la neutralité climatique » (Art. 31, Constitution du Luxembourg du 17 octobre 1988, révisé en 2022).
- **Niger** : Obligation pour l'Etat de protéger l'environnement : « Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement (...) L'Etat veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement » (Art. 35, Constitution du Niger du 31 octobre 2010).

**EXEMPLE D'ARTICLE CONSTITUTIONNEL MENTIONNANT LE CHANGÈMENT CLIMATIQUE**

L'Etat garantit la protection de l'environnement humain et naturel, en œuvrant à l'équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que de la sauvegarde de la biodiversité et la satisfaction des besoins des présentes et futures. L'Etat s'engage à lutter contre le dérèglement climatique et à œuvrer en faveur de la neutralité climatique.

Luxembourg, Art. 31 de la Constitution du 17 octobre 1888, révisé en 2022

Cette boîte à outils est la troisième partie (PARTIE III) du **Corpus législatif sur les changements climatiques** élaboré par l'APF et l'IFDD. Elle est complétée d'un **rapport d'analyse** (PARTIE I) et de **fiches pays** (PARTIE II) référençant en langue française les bonnes pratiques en matière de législation climatique.





# 03

## Dix actions pour les parlementaires

---

Les actions proposées sont réparties en quatre thématiques correspondant à la mission des parlementaires

# Actions relatives à l'élaboration d'un cadre législatif robuste

**ACTION 1**

**INSCRIRE DANS LA LOI FONDAMENTALE LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**

**ACTION 2**

**CONSULTER LES ACTEURS CLÉS POUR PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA LOI**

**ACTION 3**

**ADOPTER UNE LOI CLIMAT AMBITIEUSE INTÉGRANT DES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DES OBLIGATIONS**

# Actions relatives au renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique

**ACTION 4**

**RENFORCER LA COORDINATION NATIONALE POUR INTÉGRER LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DANS TOUTES LES POLITIQUES**

**ACTION 5**

**METTRE EN PLACE UN ORGANE DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE INDÉPENDANT**

**ACTION 6**

**INSTAURER UN DIALOGUE MULTINIVEAU POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET L'ACCÈS À L'INFORMATION**



# Actions relatives au contrôle de l'action gouvernementale

**ACTION 7**

**CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CLIMAT**

**ACTION 8**

**ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS CLIMATIQUES**

# Actions relatives au financement de la politique climatique nationale

**ACTION 9**

**INSCRIRE DANS LA LOI FONDAMENTALE LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**

**ACTION 10**

**CONSULTER LES ACTEURS CLÉS POUR PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA LOI**



# 04

## L'APF et l'OIF/IFDD à vos côtés

---

L'APF et l'OIF/IFDD sont là pour vous accompagner tout au long du processus d'élaboration, d'adoption et de mise en oeuvre de la loi climat



# Des séminaires-ateliers pour faciliter l'appropriation de la boîte à outils



A la demande des parlements, des **séminaires-ateliers** sont proposés **au niveau régional** (Afrique, Amérique, Europe, Asie-Pacifique), **sous-régional ou national**.



Animés par nos experts avec la collaboration de parlementaires francophones, ils ont pour but de **déployer le corpus législatif sur les changements climatiques et son adaptation au contexte national**.



Ils ont pour vocation des **créer des partenariats et l'échange de bonnes pratiques** entre **parlementaires francophones**.

# Des formations en ligne pour renforcer les compétences sur les enjeux climatiques

Une offre de **formations en ligne** est élaborée en langue française pour **renforcer les compétences des parlementaires** afin de **faciliter le travail législatif ou post-législatif** en matière climatique.

Ces formations ont pour objectif de permettre au Parlement de s'assurer que l'enjeu climatique est intégré dans l'ensemble des travaux parlementaires.

Les **bonnes pratiques législatives et parlementaires des autres pays** sont référencées pour chaque thématique.

**Thème 1 ELABORER UN CADRE LÉGISLATIF ROBUSTE**

**Thème 2 RENFORCER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE**

**Thème 3 CONTRÔLER L'ACTION GOUVERNEMENTALE**

**Thème 4 FINANCER LA POLITIQUE CLIMATIQUE**

# Une offre sur-mesure pour répondre au mieux aux besoins de chaque parlement





Il est temps de **PASSER À L'ACTION**  
pour **renforcer la résilience climatique**  
**des pays francophones**

L'**Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)**  
et l'**Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**  
à travers son organe subsidiaire, l'**Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD)**, SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

